

Informations pratiques

Votre enfant est inscrit à l'accueil de loisirs et non à des activités définies. Nous organisons des temps forts, pour tous les enfants, avec inscription en journée obligatoire. Les horaires peuvent changer selon l'organisation.

Garderie : possibilité d'arrivée et de départ échelonnés de 7h30 à 8h50 et de 17h à 18h30, inscription obligatoire.

En savoir plus...

Accueil de loisirs Anne-Frank

Contact : 21 bis rue Jules-Ferry, 06 67 58 59 75

Thème : chante, danse et mets tes baskets !

«Deux semaines où de nombreux sports (escalade, randonnée, slackline...) seront mis à l'honneur. Sportif et moins sportif, 3, 2, 1, partez !»

Accueil de loisirs Carmel

Contact : 20 rue de la Motte, 06 72 14 50 42

Thème : le Carmel en folie

«Avec l'arrivée des beaux jours, un vent de folie s'empare du Carmel pour ces vacances de printemps. Rire et joie seront au programme.»



Vacances de printemps

Du 19 avril au 5 mai 2025



Direction de la
vie scolaire



L'accueil de loisirs est un espace ludique et sécurisant qui permet aux enfants de bénéficier d'activités à la journée ou à la demi-journée.

Qui peut s'inscrire ?

- Les enfants chalonnais âgés de 3 à 11 ans
- Les enfants non-chalonnais mais scolarisés sur la commune de Chalon
- Les enfants non-chalonnais dont l'un des grands-parents réside sur la commune de Chalon (fournir un justificatif à l'inscription)

Quand ?

- Pour les Chalonnais, à partir du mercredi 2 avril
- Pour les non-Chalonnais, à partir du lundi 7 avril

Comment s'inscrire ?

- Sur site : dans toutes les Maisons de quartier et à la Maison de la Famille
- En ligne sur le Portail famille (si vous ne possédez pas d'identifiant, contactez la Direction de la Vie Scolaire au 03 85 90 51 40, avant les inscriptions)

Bon à savoir

Inscription à la demi-journée (9h/12h et 14h/17h) ou en journée complète, avec ou sans repas (9h/17h) avec un minimum de trois demi-journées par semaine

Les documents obligatoires à apporter lors de l'inscription

- Quotient familial en vigueur et/ou votre numéro d'allocataire
- Attestation d'assurance responsabilité civile et extra-scolaire
- Des bons délivrés par les comités d'entreprise
- Carnet de santé de votre enfant

Tarif

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec repas
T1 : 0-500	1,44€	2,39€	3,83€
T2 : 501-600	1,71€	2,84€	4,55€
T3 : 601-655	2,03€	3,42€	5,45€
T4 : 656-720	2,48€	4,10€	6,53€
T5 : 721-810	2,97€	4,91€	7,83€
T6 : 811-1000	3,51€	5,85€	9,36€
T7 : 1001 et +	3,51€	5,85€	9,36€

Bon à savoir

- Une majoration de 30% sera appliquée pour les non-Chalonnais
- Aucun remboursement ne sera possible sauf sur présentation d'un certificat médical